



Taxe d'ordure ménagère

Par **toto2zero**, le **08/01/2014** à **20:04**

Bonjour,rnrnVoilà hier j'ai reçu ma taxe d'ordure ménagère qui s'élève à 130 € (je suis locataire dans un immeuble de 8 logement dont le propriétaire est un bailleur) l'agence me demande de leur payer directement.rnEn discutant avec ma voisine qui est arrivé en même temps que moi, elle m'informe que sa taxe d'ordure ménagère s'élève a 35 €. Comment font ils leurs calculs pour que avoir une si grande différence ?rnLa taxe ne doit pas être divisé a part égale entre les locataires?rnrnMerci de vos réponses

Par **cocotte1003**, le **08/01/2014** à **20:29**

Bonjour, le bailleur ou l'agence doit vous envoyer le justificatif de la taxe dont le montant se trouve sur la taxe foncière que reçoit le bailleur. Vous lui en fait la demande par LRAR, cordialement

Par **aliren27**, le **09/01/2014** à **06:51**

Bonjour,rnet non, pas de répartition égale entre locataires.rnrépartition par tantièmes, millièmes ou surfaces. Donc, il se peut que votre voisine soit a un étage inférieur avec un appartement plus petit et soit arrivée en cour d'année..... et dans ce cas effectivement elle paiera moins cher que vousrnCordialement